République Démocratique du Congo

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NOUVELLE ÉCONOMIE DU CLIMAT

SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE
ET NOUVELLE ECONOMIE DU CLIMAT

Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt « UC-PIF »

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORET ET LA RESTAURATION DES SAVANES (PIFORES)

AVIS D'APPEL A PROJETS

Appel à Projet N° 02/AP/ESMAP/PIFORES/UC-PIF/MEDD-NEC/022/STAG/ELR/2026

N° de Financement	: TF-C1384
Date de publication	: 03 novembre 2026
Date de clôture	: 30 novembre 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la RDC avait reçu deux dons pour couvrir les coûts de deux projets pilotes, à savoir : (i) le Projet Intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani « PIREDD/MBKIS » (21,5 millions USD) et (ii) le Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers « PGAPF » (36,9 millions USD), financés respectivement par la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale (BM).

Dans le cadre du Partenariat Pays 2022-2026 pour la RDC de la Banque mondiale, il a été retenu parmi les priorités la préparation d'un nouveau programme de grande envergure afin de mettre à l'échelle, dans les bassins de l'Ouest (Kinshasa, Kongo Central, Kwilu) et du Centre (Kasaï, Kasaï-Oriental, Kasaï Central, Lomami) de la RDC, les approches territoriales et les incitations développées dans le cadre de la mise en œuvre du PGAPF. Il s'agit du « Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes » (PIFORES).

Dans le cadre de la lutte contre la déforestation et de la promotion des énergies durables en République Démocratique du Congo, le Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat (MEDD-NEC) à travers l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) qui bénéficie de l'accompagnement technique et financier de la Banque Mondiale, met en œuvre le Programme d'Investissement pour la Forêts et la Restauration des Savanes (PIFORES).

Afin de stimuler l'offre en solutions énergétiques durables, l'Agence nationale de l'électrification et des services énergétiques en milieu rural et périurbain (ANSER) à qui est confiée la gestion opérationnelle de la sous-composante 3.2 du PIFORES, met en œuvre un mécanisme de Financement Basé sur les Résultats (FBR). Ce dispositif

octroie des incitations financières aux acteurs du secteur privé engagés dans la production et la distribution de foyers de cuisson propre répondant à des normes de qualité établies.

Dans cette perspective, l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) et l'ANSER invitent, par la présente, les entreprises, coopératives, associations et ONG légalement établies en RDC et actives dans la vente commerciale de technologies de cuisson propre, répondant aux qualifications requises, à soumettre leurs propositions en vue de bénéficier des incitations financières du mécanisme FBR. La durée de mise en œuvre des propositions retenues sera de douze (12) mois, renouvelable sous réserve des performances.

2. **PROCÉDURE DE SELECTION**

Le processus de sélection des projets comprend les principales étapes suivantes :

- Séance de réception des projets déposés dans le délai et mise à disposition de ces derniers à la commission ad hoc instituée pour l'analyse de projets ;
- Evaluation des soumissions et établissement de la liste provisoire de projets sélectionnés par la Commission d'Analyse ;
- Vérification de la certification auprès du CERERK pour la catégorie « produit » ;
- Approbation de la Commission d'attribution ;
- Contractualisation.

3. **CONDITIONS DE SOUMISSION ET DÉPÔT DES OFFRES**

Les soumissionnaires des projets intéressés et éligibles peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel à projet ainsi que les informations supplémentaires sur demande par courrier électronique à l'adresse rbf.offres@ucpif.cd , en indiquant obligatoirement dans l'objet du message la mention : « **DOSSIER FBR-PIFORES** » durant les heures de bureau, de ***9 heures à 16 heures (heure locale de Kinshasa)*** à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Email : rbf.offres@ucpif.cd

Le Dossier d'Appel à Projets (DAP) en langue française est mis à disposition en version électronique.

4. Chaque projet devra être (i) rédigé en langue française, transmis exclusivement **par voie électronique** à l'adresse suivante : rbf.offres@ucpif.cd , avant la date et l'heure limites fixées au 30 novembre 2026 à 23h00' (heure locale de Kinshasa). Le délai de validité de chaque proposition devra être d'au moins cent vingt (120) jours calendaires.

5. Les projets seront adressés à Monsieur le Coordonnateur de l'UC-PIF, et doivent être transmis exclusivement par voie électronique au **plus tard le 30 Novembre 2026 à 23 h00'** précises (heure locale de Kinshasa) par courriel portant dans son objet la mention « **CANDIDATURE FBR-PIFORES** » suivie du nom de l'opérateur avec Le formulaire de candidature et l'ensemble des pièces justificatives joints en format PDF, la lettre de candidature étant signée par une personne habilitée à engager la structure et revêtue du cachet à l'adresse électronique de l'UC-PIF mentionnée ci-dessus. Les offres tardives seront automatiquement rejetées conformément aux règles de la Banque mondiale.

6. La soumission des dossiers en version physique « **ne sera pas** » **autorisée**. Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.

7. Tout projet reçu après la date et l'heure limites indiquées sera automatiquement rejeté. Les projets sont rédigés en langue française et doivent être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 30 Novembre 2026.

Pour de plus amples informations, écrire aux adresses suivantes :
akabwebibombe@greenmaxcap.com, gkamdem@greenmaxcap.com,
placide.bulaimu@anser.gouv.cd, daniel.bumande@anser.gouv.cd, charles.kudimbana@ucpif.cd

Clément VANGU LUTETE
Coordonnateur



78, Avenue Pumbu -Immeuble SKY VIEW 2, 6ème Niveau/ Kinshasa -Gombe
E-mail : ucpif.rdc@gmail.com - Téléphone : (+243) 811 235 087

Retour à la liste